



Actualités OFS

1 Population

Neuchâtel, mars 2009

Le coût des enfants en Suisse

Michael Gerfin (Université de Berne), Heidi Stutz,
Thomas Oesch, Silvia Strub (Bureau BASS)

Renseignements:

Centre d'information, OFS, Section Démographie et migration, tél.: +41 32 71 36711

e-mail: info.dem@bfs.admin.ch

N° de commande: 1054-0900-05

Le coût des enfants en Suisse

Résumé

En 1998, une étude réalisée par Tobias Bauer, intitulée «Kinder, Zeit und Geld» (Bauer 1998) calculait pour la première fois le coût que supportent les ménages en Suisse pour l'éducation de leurs enfants. Cette enquête, qui visait à décrire la situation au milieu des années 1990, n'a jamais été mise à jour, alors que le contexte a profondément évolué depuis. En effet, l'allongement de la durée de formation des enfants entraîne d'une part une augmentation des coûts, d'autre part, la progression de l'intégration des mères sur le marché du travail réduit la perte de gain due aux enfants. Ce dernier phénomène implique par contre une augmentation des frais de garde. Au vu de ces changements, l'Office fédéral de la statistique a décidé de faire mesurer à nouveau le coût des enfants, dix ans après cette première étude.

Comme dans la première étude, la distinction entre coûts directs et coûts indirects a été établie. Mais à la différence de la première étude, d'autres effets monétaires et allègements induits par la présence d'enfants ont davantage été pris en compte. Les **coûts directs** des enfants représentent les dépenses de consommation qu'un ménage effectue pour ses enfants. Les **coûts indirects** traduisent, quant à eux, le coût du temps que les parents consacrent à leurs enfants. Ils s'expriment sous la forme soit d'une diminution du revenu de l'activité professionnelle, soit d'une augmentation du travail domestique et familial non rémunéré. Parmi les **autres effets monétaires et allègements** considérés, on trouve les revenus liés aux enfants, le coût des offres d'accueil extrafamilial, les effets fiscaux, les gains ou pertes induits par les enfants dans les assurances sociales, les pensions alimentaires, les effets négatifs sur le revenu de l'activité professionnelle à long terme et les conséquences pour l'épargne et la fortune.

Les données disponibles ne nous permettent de calculer les effets susmentionnés que pour les enfants vivant dans le ménage de la famille observée. En effet, les données concernant les enfants de parents séparés ou

qui ont déjà quitté le domicile parental manquent de précision. Pour y remédier, une limite d'âge supérieure a alors été fixée à 21 ans, soit l'âge moyen auquel les enfants quittent le nid familial¹.

Coûts directs de consommation des enfants

Pour diverses raisons, il est difficile de déterminer à combien s'élèvent les coûts directs des enfants. D'abord, une bonne partie des dépenses d'un ménage, comme les dépenses d'alimentation et de logement, ne peut être attribuée directement à la présence de l'enfant. Ensuite, l'arrivée d'un enfant entraîne des modifications dans la structure de consommation d'un ménage.

La solution passe alors par le calcul **d'échelles d'équivalence**, permettant dans une première étape de définir, pour différentes catégories de biens de consommation, une fonction de demande selon la composition et le revenu du ménage. Ces fonctions sont ensuite regroupées dans un unique facteur de conversion, qui indique la somme supplémentaire nécessaire à un ménage spécifique avec enfants pour atteindre un niveau de vie identique à celui d'un ménage comparable mais sans enfant. La différence entre les ménages comparés correspond alors aux coûts directs des enfants.

Les données utilisées proviennent des enquêtes sur les revenus et la consommation (ERC) des années 2000 à 2005. Pour l'analyse empirique, on a utilisé un **panier de marchandises** contenant neuf catégories agrégées de biens de consommation. Ces derniers représentent en moyenne entre 85 et 90% de l'ensemble des dépenses de consommation. Les meubles et les véhicules ne sont pas pris en compte, car le modèle théorique utilisé ne permet pas la description de la consommation de biens durables.

¹ Voir Sauvain-Dugerdil, Claudine (2005): «Etapas de la vie familiale et modes de résidence». In: Office fédéral de la statistique (OFS): *Âges et générations. La vie après 50 ans en Suisse. Recensement fédéral de la population 2000*, Neuchâtel, pp. 35-54.

T1 Echelle d'équivalence selon le type de ménage

Type de ménage	Echelle d'équivalence
Calcul des coûts moyens par enfant	
1 adulte, 0 enfant	1,00
1 adulte, 1 enfant	1,30
1 adulte, 2 enfants	1,41
2 adultes, 0 enfant	1,00
2 adultes, 1 enfant	1,15
2 adultes, 2 enfants	1,24
2 adultes, 3 enfants	1,29

Source: OFS/ERC 2000-2005. Calculs propres UNIBE

Les coûts directs moyens sont calculés pour les familles monoparentales et pour les couples avec enfants. La référence de l'échelle d'équivalence choisie est à chaque fois un ménage de même type, mais sans enfant. Même si la situation de départ n'est pas la même, il apparaît que l'augmentation des coûts due à l'arrivée d'un enfant est plus importante pour une famille monoparentale que pour un couple. En outre, la comparaison entre les échelles montre dans les deux cas que l'augmentation des coûts est nettement plus faible pour le deuxième ou le troisième enfant que pour le premier. Ces différents effets sont liés à la taille des ménages, car les frais par personne supplémentaire diminuent à mesure que le nombre de personnes augmente (effets d'échelle dits positifs).

Les échelles d'équivalence permettent de calculer les deux composantes de coûts directs suivantes: les dépenses de consommation effectives liées aux enfants et la réduction de la consommation à laquelle consent un ménage avec enfants par rapport à un ménage comparable sans enfant. En effet, un ménage qui s'agrandit ne peut généralement pas conserver son niveau de vie, au contraire il voit celui-ci diminuer.

Comme le montre le **tableau T2**, les coûts directs moyens d'un seul enfant s'élèvent à 819 francs par mois. Ces coûts sont presque exclusivement financés par une diminution de la consommation des parents. Deux enfants coûtent 1310 francs par mois, soit 655 francs par enfant. Les coûts de trois enfants s'élèvent à un total de 1583 francs par mois ou à 528 francs par enfant. La part des coûts supportée par une diminution de la consommation se réduit à mesure que le nombre d'enfants augmente. Pour les familles monoparentales avec un enfant, les coûts directs se montent à 1092 francs par mois. Si ces coûts sont nettement plus élevés que chez les couples avec un enfant, c'est d'une part parce que le coût de la vie est généralement plus élevé dans les petits ménages (un seul adulte) et, d'autre part, parce que la

proportion d'enfants plus âgés, synonymes de coûts directs plus élevés, est nettement plus grande dans les familles monoparentales.

Coûts indirects des enfants

L'investissement en temps consacré à l'éducation des enfants a d'abord été estimé à l'aide d'analyses de régression et de comparaisons avec des ménages semblables mais sans enfant. Ainsi, la modification du volume d'activité rémunérée et des tâches domestiques et familiales non rémunérées ainsi que les différences de revenu professionnel ont pu être ensuite observées selon les cas. Nos analyses s'appuient sur les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de 2004.

Pour ce faire, deux modèles ont été calculés:

- Le **modèle travail rémunéré** permet d'analyser les effets sur le niveau du salaire (en salaire horaire) et sur le volume d'activité professionnelle. Il offre les bases pour calculer la perte de gain.
- Le **modèle travail domestique et familial** chiffre l'influence des enfants sur le volume du travail non rémunéré. Il définit ainsi les bases pour calculer la valeur du travail non rémunéré au prix du marché.

S'il n'est pas possible de savoir exactement qui supporte les coûts directs des enfants à l'intérieur du ménage, le sexe des parents joue en revanche un rôle important dans le calcul des coûts indirects. Les deux modèles ont par conséquent été estimés séparément pour les hommes et les femmes.

Perte de gain

L'éducation des enfants se traduit par une diminution de l'activité professionnelle tant pour les **mères** élevant seules leurs enfants que pour celles vivant en couple, mais elle est plus marquée pour ces dernières (cf. tableau T2 – colonne «Effets sur le revenu disponible»). Touchant un salaire horaire inférieur à celui des femmes sans enfant, les mères vivant en couple et réduisant leur taux d'activité voient leur revenu diminuer nettement. Aussi, cette perte augmente à mesure que s'accroît le nombre d'enfants. Elle peut atteindre jusqu'à 1000 francs nets par mois avec un enfant, 1625 francs avec deux et plus de 2000 francs avec trois enfants. La perte de gain est moins importante chez les mères élevant seules leurs enfants, car celles-ci conser-

T2 Coûts directs et indirects moyens par enfant et par mois selon le type de ménage (en francs)

Type de ménage	Coûts directs par enfant		Effets sur le revenu disponible		Travail domestique et familial			
	Total	Dont diminution de la consommation	Revenu professionnel de la femme	Revenu professionnel de l'homme	Heures/mois Femmes	Heures/mois Hommes	CHF/mois Femmes	CHF/mois Hommes
Personne seule, 1 enfant	1 092	348	-317	103	64	40	2 098	1 318
Personne seule, 2 enfants	-	-	-374	-	45	-	1 473	-
Couple, 1 enfant	819	801	-1 005	57	86	40	2 819	1 305
Couple, 2 enfants	655	523	-813	115	57	22	1 835	718
Couple, 3 enfants	528	305	-682	131	49	17	1 589	560
Différence selon l'âge des enfants								
Couple, 1 enfant, 0–10 ans	600	787	-1 320	20	112	54	3 664	1 776
Couple, 1 enfant, 11–21 ans	873	505	-328	134	32	10	1 047	329
Couple, 2 enfants, le dernier né 0–10 ans	519	517	-964	103	65	26	2 116	843
Couple, 2 enfants, les 2 entre 11–21 ans	956	505	-466	139	37	14	1 194	440

Les différents montants ne peuvent être additionnés. Quand aucun chiffre n'est publié, le nombre de cas est trop petit.

Source: coûts directs: OFS/ERC 2000–2005; coûts indirects: OFS/ESPA 2004. Calculs propres UNIBE/BASS

vent un taux d'occupation plus élevé: la perte atteint environ 320 francs avec un enfant, mais grimpe à 750 francs avec deux enfants.

Chez les **pères**, les enfants ont au contraire un effet positif sur le revenu de l'activité professionnelle. Même si cet effet est modeste en moyenne, il représente tout de même environ 400 francs de plus par mois pour les pères en couple qui ont trois enfants. Aussi, la situation des pères élevant seuls leurs enfants ne diffère pas significativement de celle des hommes sans enfant, contrairement à leurs homologues féminins.

Travail domestique et familial dû aux enfants

Une deuxième approche consiste à évaluer ce que coûterait le travail domestique et familial occasionné par la présence d'enfants s'il fallait le rémunérer au prix du marché. Le coût occasionné par les tâches domestiques et familiales est estimé sur la base d'un salaire horaire moyen de 32,60 francs bruts par heure. Ce salaire a été calculé par l'Office fédéral de la statistique pour évaluer le préjudice ménager.² Les résultats sont présentés dans le tableau T2.

Les tâches domestiques et familiales occasionnées par les enfants dépendent essentiellement de leur nombre, tant pour les mères que pour les pères. Les mères assument toujours la majeure partie du travail, à savoir entre 15 et 34 heures par semaine (64 à 146 heures par mois). Le nombre d'heures non rémunérées accomplies par les pères s'élève à au moins 9 heures par semaine (40 heures

par mois). En outre, les mères élevant seules leurs enfants consacrent en moyenne moins de temps aux tâches domestiques et familiales occasionnées par les enfants que les femmes vivant en couple. Deux raisons principales à cela: la plus forte insertion professionnelle des femmes élevant seules leurs enfants et, la présence plus faible dans les ménages monoparentaux de très jeunes enfants qui requièrent beaucoup d'attention. Encore une fois, on relève des différences entre les sexes non seulement chez les couples, mais aussi dans les familles monoparentales.

Si le travail occasionné par les enfants devait être rémunéré aux salaires du marché, il représenterait un montant élevé. La valeur du travail que les mères accomplissent pour leurs enfants varie, selon la composition des ménages, entre 2100 et 4800 francs par mois, tandis que celui réalisé par les pères se situe entre 1300 et 1700 francs.

Autres coûts et allègements liés aux enfants

Compte tenu des données disponibles, il n'est pas toujours aisé d'estimer les autres effets de la présence d'enfants. Voici quelques éléments qui peuvent être traduits en chiffres:

Revenus et allègements liés aux enfants

Allocations pour enfants et assurance-maternité: ces deux sources de revenus sont prises en compte dans les données sur le revenu de l'activité professionnelle de l'ESPA, sans être différenciées dans le questionnaire. C'est pourquoi, afin de calculer les allocations moyennes par enfant, on se base en outre sur l'ERC 2000-2005.

² Schön-Bühlmann, Jacqueline (2006): *Le ménage pour lieu de travail: le temps consacré au travail domestique et familial et son estimation monétaire. Bases statistiques et tableaux pour une évaluation du préjudice ménager sur la base de l'ESPA 2004 et de l'ESS 2004.* Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, p. 42.

T3 Allocations moyennes par enfant selon le type de ménage (en francs par mois)

Type de ménage	Allocations moyennes
Personne seule, 1 enfant	144
Personne seule, 2 enfants	113
Couple, 1 enfant	194
Couple, 2 enfants	180
Couple, 3 enfants	178

Source: OFS/ERC 2000-2005. Calculs propres BASS

Elles sont nettement plus basses pour les enfants de familles monoparentales (144 et 113 francs) que pour les enfants de familles biparentales (178-194 francs). Cette différence reflète la moindre intégration professionnelle des ménages monoparentaux. Lorsque plusieurs enfants vivent dans le même ménage, les allocations moyennes sont plus basses. Cela tient au fait que dans les familles nombreuses, les enfants sont en moyenne plus âgés et, par conséquent, cela augmente la probabilité qu'ils ne bénéficient plus d'allocations en raison de leur indépendance économique.

Revenu de l'activité professionnelle des enfants: 52% des jeunes de 15 à 21 ans qui vivent encore chez leurs parents déclarent toucher un revenu. Cette faible proportion s'explique par le fait que les jeunes en formation scolaire à plein temps n'ont pas été interrogés sur leur revenu. Le revenu moyen des jeunes dont les données ont été saisies s'élève à 17'653 francs par an et la médiane, à 11'394 francs.

Participation des enfants aux tâches ménagères: l'aide apportée par les enfants contribue également à décharger les parents. La contribution des enfants ne peut cependant pas être déduite de celle des mères et des pères, car l'allègement qui s'ensuit est déjà comptabilisé dans les données de ces derniers. Les jeunes de 15 à 21 ans qui vivent chez leurs parents effectuent en moyenne 12 heures de tâches domestiques et familiales par semaine. La médiane se situe à 8 heures par semaine.

Coût des offres d'accueil extrafamilial

Les dépenses liées à la prise en charge des enfants constituent, selon la catégorie de revenus des parents et l'âge des enfants, une part significative de l'investissement nécessaire pour l'exercice d'une activité professionnelle. Le tableau T4 présente les montants dépensés par les parents qui recourent aux structures d'accueil extrafamiliales payantes. Là où il y a des frères et sœurs, les dépenses moyennes par enfant baissent, puisque souvent seul le plus jeune engendre un coût important.

T4 Frais de garde moyens par enfant pour les ménages qui recourent à des offres d'accueil payantes, en francs par mois

Type de ménage	Frais de garde par enfant en francs par mois
Personne seule, 1 enfant	411
Couple, 1 enfant	490
Couple, 2 enfants	428
Couple, 3 enfants	223

Source: OFS/ERC 2000-2005. Calculs propres BASS

Allègements fiscaux

Les effets fiscaux liés aux enfants se composent de plusieurs éléments. Tout d'abord, la naissance d'un enfant a un impact négatif sur le revenu, du moins dans un premier temps. Ensuite, les familles bénéficient de déductions fiscales par enfant, aussi bien au niveau de l'impôt fédéral direct qu'au niveau de l'impôt cantonal. Aussi, de nombreux cantons permettent de déduire les frais de garde du revenu imposable jusqu'à concurrence d'un certain montant.

Les données disponibles ne permettent de mesurer l'impact des allègements induits par les déductions que pour des revenus identiques, et uniquement chez les couples classiques comptant deux enfants, où seul le père subvient aux besoins de la famille. Dans ce cas, le montant des allègements augmente avec le revenu. Si l'allègement fiscal atteint en moyenne 880 francs pour les familles dont le revenu atteint 50'000 francs par an, il est de 2615 francs pour les familles disposant d'un revenu annuel de 150'000 francs.³

Effets liés aux enfants dans les assurances sociales et l'assurance-maladie

Assurances sociales (AVS/AI, LPP, AC, APG): les mères qui réduisent leur activité professionnelle pour se consacrer davantage aux tâches domestiques et familiales voient leur couverture sociale diminuer. Cette baisse représente des montants considérables, en particulier pour les femmes qui vivent en couple (entre 260 et 535 francs par mois). Dans le cas de l'AVS/AI, la perte est compensée par la rente de couple et par les bonifications pour tâches éducatives. Aucune mesure de ce type n'existe par contre dans les autres assurances sociales.

Primes de caisse-maladie: le financement de l'assurance-maladie, qui est assuré selon le principe de la prime par tête, affecte davantage les familles avec enfants. Celles-ci

³ Voir: Administration fédérale des contributions (2005): *Charge fiscale en Suisse. Chefs-lieux des cantons, nombres cantonaux 2004*. Office fédéral de la statistique, Berne.

sont toutefois plus nombreuses proportionnellement à bénéficier de réductions de primes dans l'assurance de base. Les primes mensuelles payées par les familles s'élèvent à 76 francs en moyenne par enfant (de 62 à 105 francs selon l'âge des enfants).

Autres effets

Pensions alimentaires: les revenus disponibles considérés dans nos analyses (ESPA et ERC) incluent aussi bien les dépenses que les revenus dus au versement des pensions alimentaires. Les diminutions de revenu induites par ces transferts sont donc déjà prises en compte.

Effets négatifs sur le revenu de l'activité professionnelle à long terme: une personne qui réduit ou interrompt son activité professionnelle pendant l'éducation de ses enfants doit s'attendre à rencontrer des difficultés quand elle voudra réintégrer le marché du travail. Elle aura également de moins bonnes perspectives de carrière. Pour calculer cet effet, les auteurs de la précédente étude (Bauer 1998)⁴ avaient constitué, sur la base de données transversales par groupes d'âge, des coupes longitudinales se rapportant au parcours de vie. Ce calcul n'a pas été entrepris ici, étant donné que les modèles d'activité professionnelle sont en plein bouleversement chez les mères. Le parcours professionnel des mères plus jeunes diffère en effet déjà sensiblement de celui des mères plus âgées.

Effets sur les dépenses pour les biens de consommation durables: la manière dont les enfants influent sur la structure des dépenses pour des biens de consommation durables n'a pas pu être prise en compte dans notre modèle de calcul. On connaît cependant l'existence de deux effets opposés: d'un côté, les familles avec enfants effectuent plus d'achats (plus de meubles, voiture plus grande, etc.), de l'autre, elles s'offrent moins d'objets de luxe (meubles moins chers, voiture plus vieille, etc.).

Épargne plus faible: s'il est certain qu'à long terme, les effets mentionnés sur les revenus et les dépenses réduisent les possibilités d'épargne, nous n'avons pas pu en mesurer ici l'ampleur.

Différences selon l'âge des enfants

Nous n'avons pu calculer l'impact financier selon l'âge des enfants que pour les couples avec enfants. On retiendra de manière générale que plus un enfant grandit, plus les coûts directs qu'il occasionne augmentent, tandis que les coûts indirects diminuent. Les **dépenses directes de consommation** pour un enfant unique atteignent 600 francs par mois si celui-ci a moins de 11 ans et 873 francs s'il est plus âgé. Dans les familles avec deux enfants, les montants sont respectivement de 520 et de 950 francs par enfant.

A l'inverse, les **dépenses indirectes** diminuent lorsque l'enfant grandit. Un enfant unique réduit le revenu de l'activité professionnelle de sa mère de 1320 francs en moyenne s'il a moins de 11 ans, mais de seulement 330 francs au-delà de cet âge. Dans les familles de deux enfants, les diminutions sont respectivement de 1928 francs (964 francs par enfant) et de 931 francs (466 francs par enfant). Parallèlement, le temps consacré aux tâches domestiques et familiales dues aux enfants recule de 112 à 32 heures par mois pour un enfant unique et de 130 à 73 heures par mois pour deux enfants (65 et 37 heures par enfant).

Différences selon la classe de revenus

Pour savoir ce que les parents dépensent pour leurs enfants, les ménages ont été subdivisés selon leur revenu en quatre groupes identiques (quartiles). Les valeurs moyennes ont ensuite été calculées pour chaque groupe. Une fois encore, l'analyse se limite aux couples avec 1 ou 2 enfants.

Pour les couples avec un enfant, les **coûts directs** se montent à 624 francs par mois dans la catégorie de revenus la plus basse, et à 1058 francs dans la catégorie la plus haute. Deux enfants coûtent environ 1000 francs par mois (500 francs par enfant) dans la catégorie de revenus la plus basse et environ 1700 francs par mois (850 francs par enfant) dans la catégorie de revenus la plus haute.

Les différences sont nettement plus faibles concernant les **coûts indirects des enfants**. Les *effets sur le revenu* sont très proches les uns des autres en chiffres absolus dans toutes ces catégories de revenus. Pour les femmes en couple, la perte de gain varie entre 960 francs et 1060 francs par mois en présence d'un enfant et entre 1600 et 1660 francs avec deux enfants. Les hommes gagnent entre 40 et 80 francs de plus par mois s'ils ont

⁴ Bauer, Tobias (1998): *Kinder, Zeit und Geld. Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz*. Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS. Rapports de recherche «Aspects de la sécurité sociale».

un enfant, et entre 200 et 280 francs de plus s'ils en ont deux. La perte de gain chez les femmes est proportionnellement beaucoup plus importante dans la catégorie de revenus la plus faible que dans la catégorie la plus haute.

S'agissant du *travail domestique et familial*, les valeurs sont très semblables chez les couples avec un enfant, quelle que soit la catégorie de revenus retenue. Des différences apparaissent parmi les couples avec deux enfants: dans la catégorie de revenus la plus basse, les femmes accomplissent 124 heures de travail domestique et familial par mois, contre 101 heures seulement dans la catégorie la plus haute.

Différences régionales

Il n'est pas possible de connaître les **coûts directs des enfants** par régions, car le nombre de cas est trop faible pour calculer des échelles d'équivalence stables. En revanche, cette distinction est possible pour les **coûts indirects**, mais uniquement pour le modèle familial le plus répandu, à savoir le couple avec deux enfants.

La comparaison entre *régions linguistiques* révèle de faibles différences. La perte mensuelle de revenu chez les femmes se situe entre 1440 francs (au Tessin) et 1740 francs par mois (en Suisse romande). La hausse de revenu chez les hommes varie quant à elle de 210 francs (au Tessin) à 230 francs (en Suisse alémanique) par mois. Les valeurs relatives au travail domestique et familial sont pratiquement identiques.

Des différences minimales s'observent également dans la *comparaison ville-campagne*. La perte de gain des mères oscille entre 1510 (campagne) et 1690 francs (agglomération) par mois. Les pères gagnent entre 210 (campagne) et 240 francs (agglomération) de plus. On ne relève pratiquement aucune différence pour ce qui est des tâches domestiques et familiales.

Conclusion

Les montants calculés reposent sur des approches différentes. C'est pourquoi ils **ne peuvent pas être additionnés directement**. Pour des raisons techniques, les calculs ont toujours été effectués pour un seul des partenaires à la fois (mère ou père), selon l'hypothèse que l'autre ne modifiait pas son comportement. Par ailleurs, l'effet

induit sur le revenu professionnel réduit les possibilités de consommation d'un ménage. Cet effet, partiellement pris en compte dans le calcul des coûts directs des enfants, se retrouve dans la diminution de la consommation. Quant à l'évaluation du travail domestique et familial pour les enfants, il s'agit là d'une grandeur hypothétique (perspective des coûts de remplacement), qui n'a pas de conséquence directe sur les habitudes de travail professionnel et de consommation des ménages.

Les dépenses totales **augmentent avec le nombre d'enfants**. Il apparaît cependant que le coût par enfant tend à baisser dans tous les domaines considérés à mesure que le nombre d'enfants augmente. Un autre constat que l'on peut faire est que la situation des **familles monoparentales** diffère de celle des couples avec enfants. Les coûts directs des enfants sont plus élevés dans les familles monoparentales que dans les familles biparentales. En ce qui concerne les coûts indirects, la situation est inverse. Les mères élevant seules un enfant unique subissent une perte de gain nettement plus faible et consacrent moins de temps aux tâches familiales et domestiques que les mères vivant en couple. Elles réduisent en effet moins leur temps de travail que ces dernières. Avec deux enfants par contre, la perte de gain des mères élevant seules leurs enfants augmente, non seulement au total, mais aussi par enfant. Cette réalité suggère que ces mères ont beaucoup plus de difficulté à concilier famille et emploi à mesure que le nombre d'enfants augmente.

Pour ce qui est des **autres coûts et allègements liés aux enfants**, on constate que les dépenses consacrées aux offres d'accueil extrafamilial représentent un poste important du budget des familles qui y recourent. Le revenu gagné pendant la période de garde doit être vraiment significatif pour qu'il vaille la peine à court terme de rester sur le marché du travail. Les cotisations aux assurances sociales qui échappent aux mères, notamment à celles qui vivent en couple, sont également considérables. Quant aux possibilités de déductions fiscales pour les enfants, elles sont relativement faibles pour les familles aux revenus moyens. Les allocations pour enfants constituent un moyen beaucoup plus important de soulager les familles.

En raison d'une méthodologie un peu différente, les résultats **ne peuvent pas être comparés directement** avec ceux de l'étude de Bauer (1998). La présente étude ne permet donc pas de savoir si le coût des enfants a augmenté ou diminué pendant les dix dernières années.